

## **Mémoire de revendications du GUTIB à l'attention du futur gouvernement régional**

Attendu que le GUTIB, Groupement des Usagers des Transports en commun à Bruxelles, a été créé en 1984 dans le but :

- d'assurer la défense et la promotion de transports publics de qualité, dans la Région de Bruxelles-Capitale et dans sa périphérie ;
- de promouvoir l'amélioration et l'extension des services qu'ils offrent à leurs utilisateurs ;
- d'exercer son influence auprès des autorités et des organismes compétents en vue d'obtenir les changements qu'elle prône ;
- de favoriser l'essor de son œuvre par des investigations, des études, des projets et tous autres moyens ;
- d'améliorer l'environnement au sens large et la qualité de la vie et de contribuer au développement durable et à l'éducation permanente du public, notamment par son action visant à augmenter et améliorer l'utilisation des transports publics ;
- de grouper les personnes qui s'intéressent aux buts précités ;

Attendu que le GUTIB, fort de quelque 1600 membres et d'une audience moyenne de 20.000 lecteurs, représente les intérêts des usagers des transports publics à Bruxelles au sein de la Commission Régionale de Mobilité (CRM), du Conseil consultatif des usagers de la STIB (CCUSTIB), du Comité tripartite de certification de qualité de service de la STIB, et du Comité consultatif des voyageurs ferroviaires (CCVF) du SPF Mobilité ;

Attendu que le Conseil consultatif des usagers de la STIB ne s'est plus réuni depuis le 16 janvier 2016 ;

Attendu que le GUTIB a toujours soutenu et défendu les projets de la STIB auprès de ses membres et du grand public, tout en restant critique par rapport à cette institution, notamment dans le dossier du tram 71 ;

Attendu que le GUTIB s'est prononcé contre la gratuité totale des transports en commun, préférant un service de qualité payant, mais tout en favorisant un prix plus modéré pour les jeunes et les catégories de personnes plus défavorisées ;

Vu la résolution citoyenne « Make your Brussels Mobility » du 19 novembre 2017, adoptée à l'unanimité des membres du panel citoyen consacré à la mobilité bruxelloise constitué à l'initiative du Parlement bruxellois et validé par celui-ci en sa séance plénière du 25 mai 2018, articulée autour de 5 thématiques , à savoir :

- Le désengorgement de la ville
- Les politiques de mobilité
- Le partage de l'espace
- La carte «Mobilité»
- La communication ;

Attendu que les enjeux actuels en matière de mobilité en Région de Bruxelles-Capitale et dans la zone périphérique, dite « zone RER », sont devenus particulièrement critiques et ont occupé une place centrale dans la campagne électorale précédant les élections régionales et législatives du 26 mai 2019 ;

Le Groupement des usagers des transports en commun à Bruxelles (GUTIB) demande au nouveau gouvernement bruxellois, pour la législature 2019-2024 :

- 1) De mettre en œuvre immédiatement la résolution citoyenne « Make your Brussels Mobility » du 19 novembre 2017, et en particulier :
  - d'augmenter, autant que possible, les fréquences sur les lignes de transport en commun, afin de les rendre plus attractives ;
  - d'instaurer un péage-cordon autour de Bruxelles, pour les non-Bruxellois, selon un horaire et des modalités à déterminer, à un prix supérieur à celui de l'utilisation des transports en commun, dont les bénéfices permettraient de financer prioritairement les infrastructures de transports en commun ;
  - de créer des parkings publics de transit, aux grandes entrées de Bruxelles, sur le territoire de la Région bruxelloise, comme alternative à ce péage : ces parkings doivent être surveillés et équipés (toilettes, commerces, etc.) ;
  - de conditionner la gratuité de ces parkings de transit à l'utilisation (payante) des transports en communs ;
  - de raccorder ces grands parkings de transit à une ligne performante de transports en commun (offrant capacité et régularité comme le train, le métro, ou le tram en site propre), permettant de rejoindre le(s) centre(s) en un temps et à un prix compétitif par rapport à la voiture ;
  - d'une manière générale, de fixer des objectifs à l'opérateur de transports en commun, en lui imposant de rallier n'importe quel point en Région bruxelloise, de porte à porte, en un temps optimal à définir, qui soit concurrentiel avec la voiture ;
  - d'augmenter le budget sécurité dans les transports en commun pour garantir la sécurité physique et instaurer un sentiment de sécurité chez les usagers ;
  - à la police d'accorder plus d'importance à la sécurité routière et dans les transports en commun ;
  - de poursuivre l'implémentation de la carte « Mobilité », de type MOBIB, donnant accès à tous les moyens de déplacement et les services de mobilité (notamment STIB, DeLijn, TEC, SNCB, voitures partagées, vélos partagés, scooters partagés, taxis, utilisation de parkings de transit à l'entrée de Bruxelles, etc.
    - d'avoir la possibilité d'alimenter cette carte à l'avance, notamment sur Internet, de manière personnelle, et indépendamment du service utilisé ultérieurement, quel que soit l'opérateur ;
    - de faire en sorte que tout opérateur, public ou privé, offrant un service de mobilité en Région de Bruxelles-Capitale, soit obligé d'offrir ses services via la carte « Mobilité » ;

- de veiller à faciliter les démarches administratives d'utilisation de ces différents services via la carte « Mobilité » ;
  - de faire en sorte que les différents abonnements à ces opérateurs puissent être repris sur cette carte ;
  - de faire en sorte que le seul abonnement disponible sur cette carte pour l'utilisation de transports en commun en Région de Bruxelles-Capitale soit l'abonnement MTB (STIB, TEC, De Lijn, SNCB) ;
  - de prévoir que cet abonnement général MTB ne soit pas accompagné d'une hausse du prix de l'abonnement ;
  - de veiller à ce que l'utilisation de cette carte donne accès à des tarifs préférentiels en fonction de son usage (fréquence, impact écologique, empreinte carbone, etc.) et de l'éventail du nombre de services utilisés ;
  - de faire en sorte que cette carte donne accès, sur smartphone, sur ordinateur ou sur des bornes présentes aux arrêts de transport en commun, à toutes les informations disponibles au niveau de la planification d'un déplacement, avec une mise à jour en temps réel ;
  - que des informations supplémentaires (travaux, durée du trajet à pieds, systèmes de vélos partagés ou de voitures partagées, etc...) soient également communiquées lors de l'utilisation de cette carte) ;
  - que cette carte donne accès automatiquement à des tarifs préférentiels pour certaines catégories de personnes (étudiants, seniors, personnes à mobilité réduite, familles nombreuses, bénéficiaires d'allocations sociales) ;
- 2) De poursuivre résolument les projets actuels et futurs de développement du métro, partout où c'est nécessaire, à savoir :
- La réalisation de la ligne 3 entre Albert et Bordet, comme décidé par le Gouvernement bruxellois depuis 2013 ;
  - Les études de prolongement de la ligne 2 entre Simonis/Elisabeth et le Basilix, voire l'entrée de l'autoroute de la mer (E40) où un parking de transit devrait être aménagé, ceci afin de désengorger et de réaménager l'axe de l'avenue Charles Quint, pour le rendre à ses habitants ;
  - Les études de prolongement de la ligne 3 vers le sud (Uccle et/ou Forest) ;
  - Etudier la pertinence d'une ligne de métro « sud-est » sous l'axe de la chaussée d'Ixelles, entre la gare centrale, la place Flagey, l'ULB et Watermael-Boitsfort ;
  - Etudier le prolongement des lignes de métro 5 au-delà de Herrmann-Debroux vers un parking de transit à réaliser à l'entrée de la E411 ;
  - Etudier le prolongement de la ligne de métro 6 depuis Heysel vers le parking C, comme alternative à la station Roi Baudouin.

- Lancer des études qui permettent d'identifier de nouveaux axes de développement pour le métro, outre ceux déjà cités.
- 3) De poursuivre le développement de lignes de trams, principalement en site propre avec feux intelligents aux carrefours, partout où cela est possible, à savoir, notamment :
- une ligne radiale vers Neder-over-Heembeek ;
  - une ligne radiale vers Tour&Taxis ;
  - une ligne radiale entre la gare de l'Ouest et le Westland ;
  - une nouvelle rocade ouest sur le boulevard Mettewie ;
  - le prolongement de la ligne 8 depuis Roodebeek vers Evere ;
  - une amélioration de cette même ligne 8 sur site propre avenue F. Roosevelt ;
  - une ligne de rocade sud entre Auderghem, Watermael-Boitsfort et Uccle ;
  - une ligne de rocade nord entre Evere, Haren et Neder-over-Heembeek.
- 4) De poursuivre résolument le plan directeur bus et l'électrification complète du réseau de bus, sans tabou sur l'éventualité de réinstaurer une ou plusieurs lignes de trolleybus à grande capacité (sur les lignes 71 et 95 notamment) ;
- 5) En attendant l'achèvement de la ligne 3 de métro, à court terme :
- de renforcer l'axe nord-midi par une troisième ligne de trams à haute fréquence reliant Forest à Schaerbeek ;
  - de supprimer la correspondance pénalisante pour les usagers au rond-point Churchill, en prolongeant la ligne 7 au moins jusqu'à la gare du Midi ;
  - d'aménager, de manière générale, les correspondances à tous les endroits stratégiques du réseau (particulièrement à la gare du Nord, à la gare du Midi, à De Brouckère, à la gare centrale, au carrefour Buyl, à Meiser, etc.) afin de rendre celles-ci moins pénalisantes.
- 6) De mettre en œuvre de manière systématique la priorité des transports en commun aux carrefours, par un système de feux intelligents et de télécommande par les véhicules ;
- 7) De garantir l'accessibilité de tous les véhicules et stations aux personnes à mobilité réduite ;
- 8) De poursuivre la mise en place des portillons dans les stations, voire aux arrêts de trams en surface, afin de dissuader les fraudeurs d'emprunter les transports publics sans titre de transport valable alors que tous les autres clients payent leur place ;
- 9) D'étudier la possibilité de rétablir à Bruxelles, et particulièrement à la gare de Schaerbeek, un terminal de départ pour des trains de nuit avec embarquement de voitures, que l'on pourrait promouvoir comme solution alternative au tourisme de masse par voie aérienne, nuisible tant pour la quiétude des Bruxellois que pour l'environnement ;

10) De garantir la représentation des usagers des transports en commun bruxellois au sein des instances consultatives et décisionnelles en Région de Bruxelles-Capitale :

- en octroyant au GUTIB un subside de fonctionnement lui permettant au minimum d'engager un équivalent temps plein pour assurer les tâches quotidiennes d'une association représentative : réception des plaintes des membres et formulation de réponses, coordination d'actions bénévoles, préparation de dossiers, participation aux réunions de concertation et autres réunions techniques...
- en chargeant le GUTIB de réaliser, au moyen de ce subside, le baromètre de satisfaction annuel des usagers de la STIB, lequel serait mené de manière réellement indépendante et plus objective qu'il ne l'est actuellement ;
- en maintenant la représentation du GUTIB au sein de la Commission régionale de mobilité et du comité tripartite de certification de qualité de service de la STIB ;
- en octroyant au GUTIB un siège au conseil d'administration de la STIB, en remplacement du Conseil consultatif de la STIB (qui ne se réunit plus depuis des années, et qui avait un impact tout à fait nul sur les décisions de la STIB).

En outre, le GUTIB demande au futur gouvernement fédéral :

- De poursuivre sans discontinuer la mise en œuvre du réseau « S » dans et autour de Bruxelles ;
- De supprimer l'avantage de la « voiture-salaire », nuisible à la mobilité bruxelloise, au profit d'autres avantages extra-salariaux défiscalisés ;
- De mettre rapidement en œuvre la communauté métropolitaine, voulue par la 6ème réforme de l'Etat, comme autorité organisatrice des différents acteurs de la mobilité, afin de définir une politique de mobilité cohérente et efficace sur le territoire englobant la bassin de mobilité situé autour du territoire régional bruxellois .

\*

\* \*